



Communiqué de presse Nexans

Paris, le 24 septembre 2009 – Une filiale australienne du Groupe Nexans a été informée de l’ouverture d’une procédure à l’encontre de plusieurs fabricants de câbles dont Nexans par l’autorité de la concurrence australienne. Cette procédure semble liée aux enquêtes décrites dans le communiqué de presse Nexans du 12 février 2009 et le Document de Référence 2008.

A propos de Nexans

Inscrivant l’énergie au cœur de son développement, Nexans, leader mondial de l’industrie du câble, propose une large gamme de câbles et systèmes de câblage. Le Groupe est un acteur majeur des marchés d’infrastructures, de l’industrie, du bâtiment et des réseaux locaux de transmission de données. Il développe des solutions pour les réseaux d’énergie, de transport et de télécommunications, comme pour la construction navale, la pétrochimie et le nucléaire, l’automobile, les équipements ferroviaires, l’électronique, l’aéronautique, la manutention et les automatismes.

Avec une présence industrielle dans 39 pays et des activités commerciales dans le monde entier, Nexans emploie 22 400 personnes et a réalisé, en 2008, un chiffre d’affaires de 6,8 milliards d’euros. Nexans est coté sur le marché Euronext Paris, compartiment A. Pour plus d’informations : www.nexans.com.

Contacts :

Presse

Céline Révillon

Tél. : +33 (0)1 73 23 84 12

Celine.revillon@nexans.com

Relations investisseurs

Michel Gédéon

Tél. : +33 (0)1 73 23 85 31

Michel.gedeon@nexans.com